

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE
DU DEPARTEMENT DE L'AIN

BUREAU DU SYNDICAT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 26 juin 2009

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le 26 juin 2009 à 10 H 00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain, s'est réuni au Holiday Inn de THOIRY, sous la présidence de Monsieur Jean-François PELLETIER, Président du Syndicat, Conseiller Général.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Jean-François PELLETIER, MM. Michel CHANEL, Yves CLAYETTE, Helmut SCHWENZER, Gérard GALLET, Jean-Paul EVRARD, Vice-Présidents, MM. Alain JEHL, Jean-Luc DEMARQUET, Noël PIROUX, Secrétaires, MM André BORRON, Daniel GRAS, Denis LINGLIN, Raymond MOUSSY, Didier PITRE et Alain RABATEL, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Mme Yannick LAURENT et M. Charles DE LA VERPILLIERE, Vice-Présidents, M. Jean-Paul COURTIEUX, Secrétaire, Mme Annie CARRIER, MM. Michel AGUERSIF, Guy BILLOUDET, Yves CLAITTE, Gérard MOUTTON, Michel PERRAUD, Raymond POUPON, Daniel ROUSSET et René TURELLO, Membres du Bureau. Mme Annie CARRIER et M. Yves CLAITTE ont donné pouvoir respectivement à M. Yves CLAYETTE et M. Jean-François PELLETIER.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Didier PITRE, a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu financier de l'état d'exécution des programmes au 31 mai 2009 ;
2. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 18 avril 2008 ;

.../...

3. décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification rurale, la liste d'extensions de réseaux proposée (soixante huitième liste) ;
4. approuvé le plan de financement proposé pour le programme départemental 2009 qui, pour un montant de travaux à réaliser de 6 513 146,05 Euros toutes taxes comprises fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat Départemental au profit des collectivités dans lesquelles il perçoit la taxe sur l'électricité, de 1 999 468,26 Euros ;
5. approuvé le plan de financement proposé pour le programme FACE AB 2009 - qui, pour un montant de travaux à réaliser de 3.294.000 Euros toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat départemental au profit des collectivités, de 559.544 Euros ;
6. approuvé le plan de financement proposé pour le programme FACE S 2009 - qui, pour un montant de travaux à réaliser de 265.000 Euros toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat départemental au profit des collectivités, de 47.461 Euros ;
7. approuvé le plan de financement proposé pour le programme FACE C 2009, qui, pour un montant de travaux de 1 727 000 Euros, fait apparaître une participation de 86 350 Euros du Syndicat sur ses propres fonds au titre des travaux coordonnés, et une participation de 62 380 Euros dans le cadre de l'amélioration des aides grâce au nouveau contrat de concession ;
8. pris en considération pour une inscription à un programme d'électrification 2009, la liste des projets d'amélioration esthétique des réseaux ;
9. décidé de prendre en considération, pour une inscription au programme "Mise en valeur par l'éclairage", la 44^{ème} liste des opérations proposées ;
10. accepté que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage mandatée des travaux prévus au programme départemental d'éclairage public, 2^{ème} liste, pour l'exercice 2009, exception faite de ceux concernant les lotissements et aires assimilées,

approuvé les plans de financement prévus pour ce programme, fixé la participation financière du Syndicat à 789 022,30 Euros au titre de l'aide aux communes, dont 764 829,92 Euros pour les travaux du chapitre "extensions et modernisation", et 24 192,38 Euros pour les lotissements et aires assimilées, et s'engagé à faire toutes les inscriptions budgétaires éventuellement nécessaires pour la prise en compte des dépenses et recettes de ce programme,

pris en compte l'aide apportée aux communes de l'ex-Syndicat du Pays de Gex au titre de la Redevance Article 5, conformément à la délibération du 21 novembre 2008, pour un montant de 174 829,92 €,

dit que les travaux seront confiés aux entreprises choisies par les communes, et qu'il sera demandé à ces entreprises de faire toute diligence pour un rapide achèvement de ce programme,

confirmé les dispositions de sa délibération du 25 novembre 1970 en ce qui concerne la fourniture des appareils d'éclairage ;

.../...

- 11 - accordé une aide à la commune d'ECHENEVEX, de 70% du montant HT des travaux d'éclairage de son stade de football, étant entendu que ce montant ne peut pas excéder 46.000 € HT,

autorisé le Président à signer la convention de mandat avec la commune pour la réalisation de ces travaux sur le programme 2009 ;

- 12 - fixé le taux de promotion d'avancement au grade de "Technicien Supérieur Principal" à 100% de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours, soit 2009,

dit que, sauf décision expresse de l'organe délibérant prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, cette disposition sera reconduite d'année en année ;

- 13 - décidé :

- d'inscrire au Congrès de la F.N.C.C.R. à ANNECY :

a – pour toute la durée du Congrès :

- . Monsieur Jean-François PELLETIER, Président,
- . Monsieur Michel CHANEL, Vice-Président,
- . Monsieur Gérard GALLET, Vice-Président,
- . Monsieur Alain JEHL, Secrétaire,
- . Monsieur Patrick CHAIZE, Directeur,

b – pour certains jours uniquement :

- . Monsieur Yves CLAYETTE, Vice-Président,
- . Monsieur Helmut SCHWENZER, Vice-Président,
- . Monsieur André BORRON, Membre du Bureau,
- . Monsieur Denis LINGLIN, Membre du Bureau,
- . Monsieur Didier PITRE, Membre du Bureau,
- . Monsieur Alain RABATEL, Membre du Bureau,
- . Monsieur Jean-Paul GOY, Responsable du Développement et des Affaires Juridiques,
- . Monsieur Christophe RIGOLLET, Responsable des Services Techniques,
- . Monsieur Anthony THENOZ, Responsable du Service Concessions,
- . Madame Adeline HOPP, Chargée de Communication,
- . Madame Sandrine BERTRAND, Assistante de Direction, et
- . Madame Catherine JOURNET, Responsable du Service Administratif.

- de prendre en charge les frais de transport et de séjour restant à la charge des participants dans le cadre de la réglementation en vigueur.

14. décidé de transférer, par opération d'ordre budgétaire, les frais d'études suivies de réalisations de l'article "2031 – frais d'études" aux différents comptes d'imputations définitifs selon le tableau joint à la délibération, décidé d'amortir sur une durée de 5 ans, les frais d'études non suivies de réalisation, selon le tableau également joint, dit que les écritures comptables correspondant à ces opérations seront effectuées dès que la présente délibération sera exécutoire ;

Le Président

Jean-François PELLETIER